

Sociétés de la Couronne

i) leur politique d'achat, j) le problème de la vérification financière par l'Auditeur général du Canada ou des vérificateurs privés, k) l'opportunité de l'intervention de l'État dans le domaine économique sous forme d'entreprises et toutes autres matières.

—Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir présenter cette motion. Je tiens à m'excuser d'abord de ma voix qui a été mêlée à celles des manifestants en fin de semaine. Cela ne veut pas dire qu'il faut les approuver. Il faut les subir, en tout cas.

La motion que je présente aujourd'hui sur les sociétés de la Couronne en est une à laquelle j'attache beaucoup d'importance. Je la présente pour la troisième fois. Chaque fois, nous réussissons à convaincre de plus en plus de députés de l'appuyer.

Quel est le but de cette motion? Ce n'est pas, d'une part, de s'opposer à la création de sociétés de la Couronne, et d'autre part, ce n'est pas non plus de passer l'éponge sur tout ce que font les sociétés de la Couronne, mais plutôt d'essayer de faire la lumière sur l'ensemble de ce «commerce gouvernemental».

Pour bien préciser le problème, monsieur le président, et montrer l'importance de cette motion, on peut dire que c'est un fait reconnu que le gouvernement fédéral possède et exploite aujourd'hui un très vaste secteur industriel, commercial et même financier. Le gouvernement exploite, par exemple, des mines d'uranium par l'entremise de sa société de la Couronne Eldorado nucléaire Ltée, des mines de charbon par l'entremise de la Société de développement du Cap-Breton. L'État fait aussi de l'exploration minière par l'entremise de SOQUEM, de l'exploration pétrolière par la Panarctic Oils Ltd. L'État exploite l'un des plus vastes réseaux ferroviaires au monde par l'entremise de la compagnie des Chemins de fer Nationaux. Il possède plusieurs sociétés de transport routier, telles que la Canadian National Transportation Ltd., il exploite les plus importants hôtels du Canada par l'entremise du Canadian National Hotel Ltd. L'État fait du transport aérien par l'entremise d'Air Canada et Eldorado Aviation Ltd., du transport maritime par le Canadian National et la Société de Transport du Nord Ltée. De plus, l'État est l'un des plus importants producteurs de caoutchouc au monde, par l'entremise de la Société Polymer Ltée. Il possède et exploite l'un des plus vastes réseaux de radio et de télévision par l'entremise de la Société Radio-Canada. Il produit et vend de l'électricité par l'entremise de l'Hydro-Québec et l'Hydro-Ontario. Il consent des prêts à intérêt par l'entremise de la Banque d'expansion industrielle, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société du crédit agricole, et les caisses de dépôts et de placements. Monsieur le président, selon les évaluations que nous pouvons obtenir des rapports annuels produits par ces sociétés, l'État fait aujourd'hui un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de dollars par an.

Monsieur le président, voilà un champ d'activité commercial et financier extrêmement important pour le gouvernement. En présentant cette motion, relativement aux sociétés de la Couronne, je veux surtout attirer l'attention des députés sur trois faits bien précis. Premièrement, les sociétés de la Couronne ont été créées par le gouvernement fédéral et par conséquent, selon nous, elles devraient rendre compte au Parlement, afin d'œuvrer chacune dans un champ d'activité bien précis. Or, les seules informations que nous pouvons obtenir en tant que députés de ces sociétés sont un genre de résumé de leurs activités contenu dans un rapport annuel. Le contrôle parlementaire, en d'autres termes, est en définitive à peu près inexistant. Je donnerai des exemples plus tard.

[M. Fortin.]

Deuxièmement, le gouvernement possède et exploite aujourd'hui au Canada une centaine d'entreprises publiques, industrielles, commerciales ou financières, dont l'actif dépasse les 20 milliards de dollars. Ce phénomène contemporain de l'État commerçant pose de nombreux problèmes, par exemple: quel sera le statut de l'État commerçant? Quel est son statut juridique? Plusieurs députés l'ignorent. De plus, l'État commerçant est-il assujéti au droit public ou au droit privé et, dans les deux cas, dans quelles circonstances? Encore là, monsieur le président, peu de députés, même ceux qui siègent à la Chambre depuis fort longtemps, pourraient répondre à cette question. Possèderait-il un statut mixte découlant à la fois des droits privés et publics? En effet, est-ce qu'on fait appel au droit privé ou public dans l'application de ces lois? Enfin, quel contrôle le Parlement exerce-t-il sur les sociétés de la Couronne? Voilà une autre question importante, monsieur le président. Pourquoi l'auditeur général du Canada, qui est fonctionnaire du Parlement et non pas du gouvernement, ne peut-il pas vérifier les livres de toutes les sociétés de la Couronne, mais de quelques-unes d'entre elles seulement? Et pourtant, ce serait la personne idéale pour exercer ce contrôle parlementaire au service des députés.

Une autre question qu'il faut se poser, monsieur le président, c'est celle-ci: les principales sources de documentation des députés sur les activités de ces sociétés sont le rapport annuel, la question au *Feuilleton*, et le dépôt de documents. Dans ces trois cas-là, il y a des défauts graves. Que fait-on du rapport annuel que nous recevons à notre bureau? On le feuillette, on l'étudie, on le scrute paragraphe par paragraphe, mais il ne dit rien de plus que ce qui est écrit, c'est un résumé de l'administration, des chiffres grossièrement alignés, et qui finalement n'instruisent pas le lecteur ou le député dans le fonctionnement interne de la société en cause ni dans le rôle qu'elle joue sur le plan économique.

• (1710)

Monsieur le président, je voudrais faire une suggestion qui me semble très raisonnable: il faudrait que des rapports soient transmis aux comités permanents de la Chambre pour étude et vérification.

Il faudrait, monsieur le président, que l'on permette aux députés de faire comparaître les dirigeants des sociétés de la Couronne, afin de leur poser des questions en ce qui a trait aux rapports annuels. Ainsi, on reconnaîtrait le rôle important des députés dans le contrôle parlementaire des sociétés de la Couronne. Il ne faut pas oublier, monsieur le président, que les sociétés de la Couronne administrent plus de 20 milliards de dollars par année, ce qui est tout près du budget du gouvernement fédéral et, qu'à ce titre, les députés devraient avoir leur mot à dire.

Certains ministres répondront que tout cela est bien vrai, mais qu'il existe encore la possibilité de poser une question écrite ou, comme on dit communément, une question inscrite au *Feuilleton*.

En d'autres termes, la question au *Feuilleton* est celle que le député inscrit au *Feuilleton*. Les questions peuvent être techniques, mais dans tous les cas, et je cite le paragraphe (3) du commentaire 181 à la page 158 de la 4^e édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne:

Un ministre peut refuser de répondre à une question sans avoir à motiver son refus, et il est contraire au Règlement... de commenter ce refus.